



Commune de DORTAN (01590)

5. Institutions et vie politique

5.4 – Délégation de fonctions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026 N° 2026-033

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

Date de la convocation :

30 juin 2026

Vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 10/07/2026
- affichage du 10/07/2026 au 09/09/2026

Président : Lionel CORNATON, Maire

PRESENTS : CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – LAMBERT Yves - DROUINAUD Philippe – SIMONIN Annabelle – MAÎTRE Séverine – BRIDOUX Gérald – DEBOVE Alexandra – COLLOMB Mariane - PIVARD Michel – DURET Janine - DAVID-HENRIET Christophe – BOUVIER SERRAND Coralie

EXCUSEE : DALPHIN Marlène (pouvoir à COLLOMB Mariane)

Secrétaire de séance : Emeline BAPTISTA

OBJET :

**DELEGATION
CONSENTIE AU MAIRE
PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL EN
MATIERE D'URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la délibération du conseil municipal n°2026-012 du 31 mars 2026 lui donnant plusieurs délégations dont celle pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

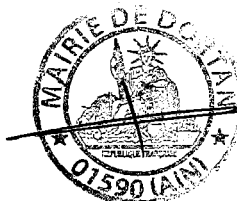
Il explique que la Préfecture de l'Ain, par courriel en date du 6 mai 2026, invite le conseil municipal à fixer les limites dans lesquelles la délégation accordée doit s'exercer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DECIDE de confier à Monsieur le Maire délégation pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux **pour lesquelles les crédits sont inscrits au budget.**
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et signer arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature se rapportant à cette délégation.
- CHARGE Monsieur le Maire de rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation.
- DECIDE qu'en cas d'empêchement du maire, cette délégation sera accordée aux adjoints dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le Conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.
- PRECISE que cette délégation est consentie pour la durée du mandat, mais qu'il reste possible à tout moment à l'assemblée municipale de mettre fin à la délégation.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Lionel CORNATON



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN
MATIERE D'URBANISME

.....
Date de décision: 06/07/2026

Date de réception de l'accusé 10/07/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2026033

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20260706-DEL2026033-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .4

Institutions et vie politique

Delegation de fonctions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DEL 2026033 DU 06072026 DELEGATION EN MATIERE URBANISME DU
CM AU MAIRE.pdf (99_DE-001-210101481-20260710-DEL2026033-DE-
1-1_1.pdf)